

RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE SUIVI-EVALUATION

TERMES DE REFERENCE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet dénommé : Programme d'Appui à la Décentralisation de l'Éducation au Mali « **PADEM** » dans la région de Kayes, l'ONG-CAEB en partenariat avec SAVE THE CHILDREN cherche à recruter **un (01) Chargé de suivi évaluation** pour la conception de la base de données du projet et la conduite des activités de suivi supervision du projet.

DESCRIPTION DU POSTE

Titre : Chargé de Suivi-Evaluation

Nombre : 01

Durée du projet : 12 mois avec possibilité de renouvellement

Description du poste : Sous la responsabilité du chef de projet, le chargé de suivi-évaluation sera responsable de la collecte, l'analyse et le traitement des données, le suivi supervision des activités terrain du projet. A ce titre il assure la gestion quantitative et qualitative des données du projet et participe aux évaluations, au rapportage, et les activités de recherche - action réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Il renforce les liens de collaboration et de partenariat avec tous les partenaires aux niveaux national et opérationnel. Collecter les données et appuyer le chef de projet dans le rapportage technique du projet.

II. Profil de la personnalité :

- ❖ Être sociable ;
- ❖ Être d'un bon tempérament ;
- ❖ Être patient et avoir une bonne capacité d'écoute ;
- ❖ Être intègre, honnête et transparent ;
- ❖ Être humble, engagé et disponible ;
- ❖ Avoir une bonne capacité d'analyse, de discernement et de rédaction ;
- ❖ Avoir une bonne capacité d'immersion, d'intégration et d'adaptation ;
- ❖ Être apte pour identifier et susciter le leadership au sein des organisations partenaires ;
- ❖ Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques
- ❖ Avoir un esprit créatif et un esprit de synthèse ;

III. Profil de formation

- ❖ Avoir au moins Bac+4 en statistiques, en informatique, en sciences sociales ou sciences de l'Éducation ;
- ❖ Être âgé de 30 ans au moins et de 45 ans au plus ;
- ❖ Avoir au moins 05 ans d'expériences dans l'un des domaines du projet ci-dessus cités et dans le suivi-évaluation des projets/programmes notamment dans le domaine de l'éducation.
- ❖ Avoir des expertises dans le domaine de la documentation des cas de succès et des expériences réussies.

IV. Autres compétences souhaitées :

- ❖ Capacité de travailler en équipe et assurer une supervision formative au personnel terrain, aux communautés et aux acteurs cibles
- ❖ Capacité à communiquer à des audiences variées en langue nationale et française ;
- ❖ Être disposé à voyager fréquemment en milieu rural et à travailler de longues heures et sous pression
- ❖ Capacité à travailler efficacement sur initiative personnelle

V. Documents à fournir

- ❖ Demande de candidature (manuscrite) ;
- ❖ Diplômes et attestations ;
- ❖ Curriculum Vitae ;
- ❖ Lettre de motivation (1 et ½ page maximum)
- ❖ Référence du (des) employeurs le (les) plus récent (s)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au plus tard **le vendredi 27 Décembre 2024 à 16 heures précises.**

Les dossiers sont à déposer au siège de l'ONG CAEB sis à Bacodjicoroni ACI, Rue 718, porte 840, non loin de la maison de Ticken Ja Fakoli. Ils peuvent aussi être déposés dans les Représentations locales et régionales de l'ONG CAEB.

Sont exigés dans un premier temps les documents suivants :

- ❖ Demande de candidature (manuscrite) ;
- ❖ Curriculum Vitae
- ❖ Lettre de motivation (1 et ½ page maximum)
- ❖ Copie légalisée de diplômes et d'attestations

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées

VI. Protection contre les exploitations et abus sexuelles :

Les candidats retenus s'engagent à protéger les enfants et les bénéficiaires des différents projets de CAEB en partenariat avec Save The Children contre toute forme d'exploitation et d'abus sexuels. Cette protection s'étend aussi aux partenaires et autres prestataires (personnes physiques ou morales) qui pourront conclure des contrats avec CAEB. La violation de cette protection pourra entraîner suite à des enquêtes par CAEB ou ses partenaires au cas où elles s'appuieraient sur des indices graves et concordants, des preuves irréfutables à l'encontre de l'employé à l'arrêt immédiat de son contrat de travail.

Bamako, le 18 /12/2024

Le Secrétaire Général

Gahoussou TRAORE

